

Victimes de la guerre chimique : sortir du silence et demander justice

14 décembre 2020 / Collectif Vietnam-Dioxine



Le Collectif Vietnam-Dioxine, qui fait campagne pour sensibiliser sur les conséquences désastreuses de l'agent orange, appelle à la commémoration de toutes les victimes de la guerre chimique. Le procès de Tran To Nga contre 26 firmes chimiques dont Monsanto et Dow Chemical, qui aura lieu le 25 janvier 2021, est un événement décisif dans l'affirmation d'une justice respectueuse de l'humain et de l'environnement.

Le Collectif Vietnam-Dioxine est une association qui se mobilise pour soutenir les actions en justice contre les fabricants de l'agent orange, exiger qu'une aide sociale et médicale soit apportée d'urgence aux populations les plus touchées et témoigner pour la paix.

Depuis la Première Guerre mondiale, les armes chimiques ont été utilisées lors de conflits nationaux ou internationaux. D'une violence extrême, elles ont touché les populations des zones visées sans distinction, et parfois, par effet boomerang, se sont même retournées contre ses utilisateurs. L'Armée rouge aurait par exemple utilisé des gaz toxiques lors de la révolte de Tambov en 1921, les Espagnols en ont fait usage pendant la guerre du Rif (1921-1926) ; l'Italie a notamment utilisé de l'ypérite en Éthiopie (1935-1936) ; quant à l'armée étatsunienne, elle a déversé près de 80 millions de litres d'agent orange-dioxine parmi d'autres agents chimiques toxiques au Vietnam, au Laos et au Cambodge entre 1961 et 1971. Les armes chimiques ont aussi été utilisées pendant la guerre du Yémen (1963-1967), lors des massacres des Kurdes en 1987-1988 et du conflit du Golfe en 1990-1991.

Ces exemples s'ajoutent à une multitude d'autres utilisations en violation du droit international, du protocole de Genève de 1925 [1], des conventions de 1972 [2], 1978 [3] et de 1993 [4].



Des dizaines de millions de litres d'agent orange ont été déversés par les États-Unis sur le Vietnam, le Laos et le Cambodge.

L'efficacité militaire de cette chimie de guerre a séduit les États malgré l'horreur absolue de son usage et causé la destruction massive de l'environnement et des populations. Au traumatisme collectif des populations s'ajoutent les effets désastreux sur leur santé et celle des générations futures, via, entre autres, de nombreuses maladies ou des malformations de naissance. Les milliers de victimes souffrant actuellement des effets de la guerre chimique du Vietnam attestent de la perfidie de ces armes : la guerre fait encore des victimes aujourd'hui, l'agent orange-dioxine tue et mutilé toujours les populations.

Souvent utilisées lors des guerres coloniales, « *les armes chimiques n'ont jamais été employées contre un adversaire disposant d'une capacité de riposte similaire* », explique l'historien Olivier Lion dans la revue *Stratégique*. Ces conflits, largement asymétriques, ont servi à dominer des populations et à prendre possession de leur territoire ou de leurs richesses pour avoir la mainmise sur leurs ressources écosystémiques — voire à les détruire. Résultat : dans certains cas, les dégâts sont incommensurables sur la nature et les humains, et crée des dommages souvent sur plusieurs générations.

Les conséquences environnementales et sanitaires au Vietnam sont par exemple désastreuses : le drame de l'agent orange est considéré comme le plus grand écocide et résulte de la plus grande guerre chimique de l'histoire (avec plus de trois millions de victimes). Quant au chlordécone — certes non utilisé comme arme chimique de guerre —, son utilisation massive en Guadeloupe et Martinique a contaminé les populations et les écosystèmes de manière similaire.

Pour des condamnations et des réparations

Dès lors, la menace chimique doit être définitivement éliminée pour la protection des populations et de l'environnement. Nous appelons à la fermeté de la communauté internationale pour assurer le respect du droit international par les États parties et imposer ces règles. Il faut s'en référer à la convention de 1993 sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'usage des armes chimiques et sur leur destruction, entrée en vigueur en 1997.

Nous sommes face à une quasi-absence de condamnations de ces violations du droit international. Par exemple, les vétérans américains victimes de l'agent orange-dioxine ont obtenu des accords financiers avec les firmes ayant fabriqué ce poison. Mais aucune entreprise n'a été condamnée. Autre exemple lors de la guerre du Rif, ce n'est que fin 2018 que l'Espagne a engagé un processus de réparation et de réconciliation pour les dommages causés par le gaz moutarde. L'Italie n'a jamais été condamnée pour l'utilisation de l'ypérite en Éthiopie.

Nous appelons à l'action effective des juridictions internationales et nationales, pour obtenir des condamnations et des réparations, y compris la remise en état des écosystèmes. Soutenons les mouvements citoyens et les actions en justice des victimes.

[1] Protocole de Genève qui prohibait l'emploi de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques lors d'une guerre.

[2] Convention de 1972 sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques ou à toxines, signée par 182 États parties.

[3] Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles (ENMOD) : interdit une série de phénomènes tels que la déforestation, l'usage d'herbicides, la destruction de récoltes, la manipulation des niveaux d'ozone, des flux marins...

[4] Convention sur l'interdiction des armes chimiques de 1993, signée par 192 États parties.

Lire aussi : [Le combat de M^{me} Tran contre Monsanto et l'agent orange](#)

Source : Courriel à *Reporterre*

Photos : © [Collectif Vietnam-Dioxine](#)

- *Dans les tribunes, les auteurs expriment un point de vue propre, qui n'est pas nécessairement celui de la rédaction.*

▶ *Titre, chapô et intertitres sont de la rédaction.*

- Emplacement : Accueil > Tribune >
- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/Victimes-de-la-guerre-chimique-sortir-du-silence-et-demander-justice>